

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B., par trimestre. pour Liège, et de 5 flor 67 cts. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensbergk.

## GAZETTE DE LIEGE.

### ILES IONIENNES.

Corfou, le 3 juillet. — On s'attendait à voir Reschid-Pacha tourner ses armes contre l'Acrocorinthe : mais il vient de prendre une route tout-à-fait opposée : il a dirigé ses pas vers la Grèce occidentale. Quelques uns prétendent qu'il retourne à Janna pour appaiser quelques troubles qui s'y sont élevés et recruter de nouvelles forces, attendu que de toutes celles qu'il avait, il ne lui en reste plus qu'un très petit nombre de disponibles depuis qu'il a fortifié la citadelle d'Athènes; mais il paraît plus vraisemblable qu'il vient à Missolonghi pour forcer les Grecs qui tiennent encore les armes dans les provinces de l'Étolie et de l'Acarnanie, à se soumettre à sa puissance.

### FRANCE.

Paris, le 1<sup>er</sup> août. — On mande de Marseille que l'escadre française devant Alger ayant imprudemment laissé sortir quatre corsaires qui ont déjà capturé cinq chargemens d'huile, le commerce et les compagnies d'assurance de cette ville sont dans la plus grande inquiétude. Quelques fouds sont déjà arrivés ici pour lord Cochrane, mais pas autant qu'il en avait demandé par la *Licorne*; on ne savait pas encore si cela suffirait pour que ce bâtiment remit en mer.

— Les six individus débarqués au Havre continuent leurs promenades dans cette ville. On les a conduit au spectacle. On jouait ce jour là *Blaise et Babet*; ils s'y sont ennuyés et n'ont pu en attendre la fin. Voici quelques détails assez curieux sur la nation dont ces voyageurs font partie.

Cette nation, dite des Osages, se compose de trois tribus de quinze à seize cents guerriers. D'après une tradition très anciennement établie chez eux, ils tirent leur origine d'un limacon, qui, des bords de l'Osage, où ils vivent, fut entraîné par une inondation dans le Missouri, et jeté sur ces bords. La chaleur du soleil l'ayant fait croître au point de devenir un homme, il retourna dans son pays natal. Un castor en disputa la possession; mais tout s'arrangea par un mariage avec la fille du castor. C'est de cette union que vint la tribu.

Le chef de nos indiens voyageurs est âgé de trente-huit ans; sa taille est plus élevée que celle de ses autres compagnons de voyage; il se propose, après avoir vu Paris, de visiter l'Europe, et s'appelle Kihegashugha ou le Petit Chef; il est accompagné de sa femme et de sa cousine, âgées l'une et l'autre de dix-huit ans, Myhangah et Grétomih. Un second chef sous ses ordres, nommé Washigabba ou l'Esprit noir, voyage avec lui; il est âgé de trente-deux ans. Ils ont pour suite le gros soldat, Mareharthithaongoah, le plus vieux de la troupe; il a quarante-cinq ans; et le petit soldat, Minkchatahooh, qui n'en compte que vingt-deux.

La peau de ces Indiens est couleur de cuivre rouge. Les chefs ont le menton et les yeux colorés avec du vermillon de Chine. Ils se peignent les Jones et les oreilles selon leur goût. Les hommes et les femmes ont des dents très-blanches et très bien rangées. Les hommes ont la tête pointue et rasée; les femmes portent de très-beaux cheveux séparés sur le sommet par une ligne peinte en vermillon; elles ont les yeux grands et vifs, et l'ensemble de leur physionomie est très-agréable; elles sont de petite taille, et leurs manières sont affables et très-polies.

Leur mise est plus recherchée que celle des hommes, elles ont le cou et la partie supérieure jusqu'au genou, enveloppés dans une espèce de guimpe de perkala très-légère, de diverses nuances, un autre vêtement de la même forme, mais de couleur rouge, la dépasse de 2 ou 3 doigts.

Les hommes sont nus jusqu'à la ceinture; ils ont toujours la partie inférieure du corps enveloppée d'une couverture de laine qu'ils ne quittent jamais, même après leur mort; on les enterre avec cette draperie.

Le bisaïen du chef de ces indiens visita la France sous Louis XVI; très-flatté de l'accueil qu'il reçut à la cour et dans toutes les parties du royaume qu'il parcourut, il en rendit compte à sa nation assemblée, lorsqu'il retourna aux rives du Missouri. A ce récit, le chef actuel, encore enfant, s'écria: Et moi aussi, je visiterai la France, si le maître de la vie me permet de devenir un homme. L'occasion s'étant offerte, il y a quelques mois, de mettre à exécution ce projet formé dans l'âge le plus tendre, il fit prier, par le moyen de son interprète, M. David, qui se trouvait alors à St.-Louis, de lui procurer les moyens de se rendre en France.

Arrivés à Saint-Louis, ils y trouvèrent plusieurs de leurs compatriotes qui cherchèrent à ébranler leur résolution, en leur disant que s'ils voulaient traverser la mer, ils seraient noyés et mangés par les poissons; mais ils ne tinrent aucun compte de cette prédiction; confians dans leur guide, ils lui remirent leur destinée, et la caravane s'embarqua sur le Mississippi, à Saint-Louis, sur le bateau à vapeur *le Commerce*, à 500 lieues de la Nouvelle-Orléans, où elle arriva à bon port. Ils furent très fêtés dans cette capitale de la Louisiane, où ils eurent beaucoup de joie de retrouver M. Anduze, missionnaire américain, qui a parcouru les contrées qu'ils habitent.

Ces indiens sont déistes; ils adorent le maître de la vie; chaque soir ils lui adressent des prières. En entrant dans les jetées du Havre, ils montèrent sur le pont, et remercièrent Dieu de leur avoir accordé une heureuse traversée. Avant de s'embarquer à la Nouvelle-Orléans, le gros soldat harangua la mer en ces termes: « Toi, mer, crois-tu nous effrayer? Non, nous sommes partis de notre village pour aller voir nos amis les Français et tous les peuples de l'autre côté du grand lac; rien ne pourra nous en détourner... que la mort! »

Leur langage est expressif; il est formé de sons gutturaux et d'aspirations, et ne ressemble à aucun autre idiôme. Leur interprète, né d'un Français et d'une femme Osage pour lequel ils paraissent avoir la plus sincère affection, c'est aussi le seul qui puisse les mettre en communication avec le royaume qu'ils se proposent de visiter.

La finesse dont on fait honneur, non sans quelque raison, aux montagnards du Dauphiné, n'a pu les affranchir de toute croyance superstitieuse. La foi aux sorciers existe encore dans quelques cantons reculés. Dès que quelqu'un est assez malheureux pour mériter cette réputation, tout accident extraordinaire, tout mal dont la cause reste inconnue, lui est de droit imputé; la haine publique devient son partage. Mais aussi comme il est naturel de croire que celui-là a de puissantes ressources pour guérir, à qui l'on suppose le pouvoir d'infliger la maladie par un simple acte de sa volonté, le sorcier est d'ordinaire l'*Hyperate* du pays; il exerce presque toujours la médecine sans brevet. Ainsi la crainte et l'espoir le font tour-à-tour rechercher et proscrire.

Un petit vieillard, appelé Pierre Peyronnet, était le sorcier du Villard-de-lans, et jetait des sorts sur les hommes et les animaux. La mère de Victor-Guillon Patrique étant devenue folle sur la fin de ses jours, l'enfant de Jacques Raveaux étant tombé malade, on ne manqua, pour expliquer ces événemens malheureux, de faire intervenir la maligne influence de Peyronnet, qui fréquentait quelquefois ces deux familles. Il échappa même à la femme Raveaux un propos indiscret: « Tu entendras dire avant qu'il soit long-temps, disait-elle à sa voisine dans la vivacité de la douleur maternelle, que Peyronnet a reçu une bonne roulée. »

Peyronnet fait l'artiste vétérinaire; ce fut en cette qualité que le 21 septembre dernier il fut appelé au Val-Chévrière pour donner des soins à des bestiaux malades. Après avoir administré d'abondantes saignées et terminé sa journée par une longue station au cabaret, il s'acheminait à cinq heures du soir pour regagner son domicile, lorsqu'au-dessous de la Croix-de-Val-Chévrière, et dans un lieu désert, il est subitement assailli à coups de pierres par deux individus cachés derrière un buisson. Il tombe; les inconnus accourent sur lui et cherchent à l'achever à coups de pieds et de bâton. Se croyant perdus sans ressources, le malheureux Peyronnet prit le parti de faire le mort, et cette ruse lui réussit. Ses bourreaux le roulèrent, dit-il, de droite et de gauche, et finirent par l'abandonner. Il raconte qu'il les entendit tenir ce court, mais terrible dialogue: « Prends ton couteau, dit l'un après s'être éloigné de quelques pas, retourne en arrière et tu le saigneras. — Puisqu'il est mort, répondit l'autre, il ne lui sortira point de sang; retirons-nous. » Meurtri, ne pouvant remuer aucun de ses membres et n'osant crier, endurant le froid causé par une forte pluie, Peyronnet resta sur la place jusqu'à trois heures du matin. Ce fut alors qu'attirés par les cris de détresse qu'il se hâta de pousser, quatre individus vinrent le secourir et le rapportèrent chez lui sur leurs épaules. Le juge de paix du Villard-de-lans, qui réunit à ses fonctions celles de chirurgien, reçut la plainte de Peyronnet et fit ensuite, comme officier de santé, un rapport sur son état.

Les soupçons se portèrent sur Guillon-Patrique et Raveaux, qui avaient été vus vers les six heures du soir, le jour de l'attentat, se dirigeant ensemble du côté du Val-Chevrière. Ils furent bientôt confirmés par la précaution de ces deux individus, de s'éloigner de leur domicile. Guillon-Patrique s'engagea dans un régiment d'infanterie légère en garnison à Dunkerque. Mais bientôt après, se trouvant dans une auberge du village de Saily (Somme), il vit un individu qui laissa tomber de sa poche un rouleau contenant 41 fr. Guillon-Patrique croyant, dit-il, que c'était un don qu'on voulait lui faire, n'hésita pas à s'en emparer. Malheureusement la justice interpréta différemment les intentions de l'étranger, et envoya Guillon dans la prison de Péronne. Sur ces entrefaites arriva de Grenoble un mandat d'arrêt lancé à l'occasion de l'attentat commis sur Peyronnet.

Traduit à Grenoble avec un autre criminel, ils couchèrent à Tournus dans la même chambre que quelques autres détenus. Là, cédant à l'exagération naturelle aux criminels qui se font entr'eux un point d'honneur de se montrer pires qu'ils ne sont, Guillon Patrique se vanta d'avoir tué un homme en lui donnant des coups de couteau dans les yeux et dans la poitrine, et de lui avoir volé mille écus, et il ajouta que c'était pour éviter d'être arrêté qu'il s'était engagé.

Jacques Raveaux, qui avait été découvert par la gendarmerie, avait tout nié.

Ces deux accusés ont été défendus par M<sup>rs</sup>. Mazerat et Réal devant la Cour d'assises de Grenoble.

La réponse du jury a été négative sur la question de tentative d'assassinat, et affirmative sur celle des coups et blessures. En conséquence, la Cour faisant aux accusés l'application de l'art. 311 du Code pénal, les a condamnés à deux années d'emprisonnement et à demeurer sous la surveillance de la police pendant cinq ans.

Les journaux publient divers extraits des discours qui ont été prononcés dans la séance du 11 mai, à la chambre des députés du Brésil, où il s'agissait de voter une réponse au discours du trône, voici ce qu'a dit le député Custodio Dias.

Malgré mon peu de lumières, je me dois à moi-même de rompre le silence; loin de nous toute crainte et toute terreur quand il s'agit de choses aussi essentielles que le sont la paix ou la guerre pour un état. On doit au trône la vérité sans amphibologie. En vain la savante commission viendra nous dire que la sagesse et la justice président aux conseils du gouvernement; a-t-elle bien examiné les principes de justice de cette guerre? Le sang brésilien coule, et je ne sais si c'est justement. L'honneur national est blessé; le déficit des finances s'augmente de jour en jour; l'immoralité se fait voir sur le point le plus élevé de l'empire; enfin les précurseurs de la dissolution des empires frappent à nos portes, et on vient nous faire dire que la sagesse et la justice doivent présider aux conseils du gouvernement. Ce n'est que par l'exécution réelle de la constitution que nous pouvons sauver l'état ébranlé. La constitution rend cette chambre inviolable, lorsqu'elle fait valoir les souffrances du pays, et cette chambre doit être le légitime organe du pays. Faisons donc voir aux nations que nous ne soutiendrons jamais une guerre qui ne soit fondée sur la justice. Faisons comprendre à ce ministère dépravé, qui compte par ses actes les malheurs du Brésil, qu'on ne compromet pas impunément une nation avec ses voisins.

M. Lino Coutinho, un des rédacteurs de l'adresse, a dit que la réponse à un discours du trône ne peut être conçue que dans un langage général et respectueux. Quant à la guerre du Sud, de quelle autre manière pouvait-on s'exprimer à cet égard? Tout en reconnaissant au pouvoir exécutif le droit de paix ou de guerre, la chambre déclare que la justice doit présider à ses actions, et annonce que c'est dans cette flatteuse supposition qu'elle aide le gouvernement à soutenir l'honneur national. Mais dit le préopinant, le sang brésilien coule injustement, et la nation est arrivée au dernier degré de malheur, précisément parce que la justice et la sagesse n'ont pas présidé aux conseils du gouvernement. Oui, nous le savons, la guerre a été malheureuse depuis deux ans par l'impéritie du gouvernement, parce qu'il a envoyé à l'armée des soldats non encore disciplinés (appuyé!) parce qu'il n'a pas pris les moyens convenables pour leur santé, et qu'il a été envoyé pour les commander les généraux les plus inexpérimentés. (Appuyé!) Nous savons que nous avons éprouvé de grands revers par mer et par terre par la perte de deux expéditions navales, et par celle du 20 février; nous savons que notre commerce est anéanti, que nos côtes sont couvertes de corsaires, nous savons plus encore... Mais est-ce aujourd'hui le moment de parler de l'injustice ou de la justice de cette guerre? Nous aurons occasion d'y revenir quand le gouvernement nous demandera des hommes ou de l'argent: c'est alors que nous pourrions appeler les ministres devant nous, et les rendre responsables de leur conduite; mais, je le répète, le discours me paraît être ce qu'il doit être: toutes les vérités ne doivent pas être dites à tout propos et dans tous les lieux, et on doit se rappeler que, par une heureuse fiction du système constitutionnel, le trône est inviolable et sacré. (Appuyé!)

Après une discussion longue et orageuse, la réponse est approuvée telle que la commission l'a présentée.

#### PAYS-BAS.

Bruxelles, le 3 août. — Le roi est arrivé ce matin à 9 heures au palais de Laeken.

Laeken, 3 août, 8 heures du matin.

S. M. la reine a éprouvé pendant la journée d'hier un léger mouvement fébrile qui a cessé vers le soir et s'est répété pendant une partie de la nuit.

S. M. se trouve dans un état satisfaisant.

LIÈGE, LE 4 AOÛT.

Voici quelques circonstances qui ont accompagné et suivi le malheureux accident survenu à la reine. S. M. se trouvait seule dans sa chambre à une heure assez avancée de la soirée, elle sortait du bain. Ce fut en heurtant contre un meuble que S. M. eût le malheur de faire une chute. Le sentiment de la douleur fut d'abord très faible, ce ne fût qu'au bout de deux heures, sur les instances de la princesse Marianne, que la reine se décida à faire appeler M. le docteur Everard, qui ne tarda pas à reconnaître le siège de la lésion.

— *Da Gazette de France* annonce que le roi a fait remettre par son ministre à Paris, une médaille d'or, au docteur Civiale, auteur de *la Méthode pour le broiement de la pierre dans la vessie*.

— Hier vers les neuf heures du soir, le nommé Urbain Démon s'est noyé en se baignant dans la Meuse, au rivage du Séminaire. Il était âgé de 23 ans, ouvrier boulanger, natif de Visé et demeurait rue Vinave-d'Isle.

— 5645 familles ont pris part à la souscription hebdomadaire ouverte dans le canton de Genève au profit des Grecs: cette souscription avait produit, au 21 mai, 27,248 florins.

— L'hôpital de Genève offre dans ce moment un fait intéressant. Il n'y a en total que deux malades dans la salle des hommes; il n'y en a point dans celle des femmes. Depuis vingt ans on a vu que deux fois la salle des femmes fermée, et c'était aussi au mois de juillet.

— A en juger par le grand nombre de chariots chargés de sangsues qui arrivent du fond de l'Allemagne à Paris, on pourrait croire que cette ville est inondée de ces animaux; mais il paraît que la consommation est si grande qu'ils sont parfois très rares. Par exemple, le 22 du mois passé, à 10 heures du matin, on les vendait 55 fr. le mille, à midi 70 fr., à 4 heures 85 et le lendemain matin 120 fr.

— Le grand concert helvétique fédéral, aura lieu le 8 août prochain à Berne.

— Il existe à Genève depuis 1822, une école pour les sourds-muets, fondée et dirigée par M. Chomel, sourd-muet lui-même. Cette école a compté 10 élèves des deux sexes en 1823, 11 en 1824, 14 en 1825, 13 en 1826 et 14 en 1827.

— Le *Constitutionnel*, journal de Bogota, contient un long article pour prouver que la démission de Bolívar ne doit pas être acceptée.

TEMPÉRATURE du 4 août. — A 8 heures du matin, 18 1/2 degrés au-dessus de zéro; à une heure, 20 1/2 degrés *idem*.

*Forces industrielles.* — On remarque dans l'ouvrage de M. Dupin, sur les *forces productives de la France*, un calcul où il réduit en forces d'hommes, les forces motrices fournies par les animaux, l'eau, le vent et la vapeur appliquées aux travaux productifs en France et dans la Grande-Bretagne; le résultat de ce calcul est qu'en France, sur une population de 31,600,000 âmes, la force productive industrielle se compose de 6,436,352 travailleurs, tandis qu'en Angleterre, sur 21,500,000 âmes, le nombre des travailleurs effectifs est de 11,948,164.

#### Budjets des États-Unis, de la France et des Pays-Bas.

La population des États-Unis, était en 1827 d'environ onze millions d'habitans, et le budget s'élevait à la somme de 11,315,568 dollars. Il résulte que, terme moyen, chaque individu paye à peu près un dollar ou cinq francs pour être gouverné.

En France le budget est d'environ un milliard, qui, réparti entre 32 millions d'habitans, donne terme moyen 32 francs par individu ou plus de six dollars, d'où il résulte, dit *la Revue américaine*, qui fait cette comparaison qu'en France; on devrait être cinq fois mieux gouverné qu'aux États-Unis.

Dans le royaume des Pays-Bas, le budget de l'année 1820, (1) s'élevait à la somme de 81,189,534 florins, qui, répartie sur une population de cinq millions et demi d'habitans donne plus de quatorze florins par tête ou environ 30 francs.

Les deux chapitres les plus importants de notre budget, sont ceux de la guerre et des finances, ce dernier figure dans le budget général pour une somme, de 37,801,861 florins, le premier monte à 19,460,210 florins.

Aux États-Unis le budget de la guerre ne va qu'à 14,866,800 francs. Il est vrai que leur armée régulière n'est composée que de 5800 hommes (2). C'est à l'existence des gardes nationales que les américains doivent l'avantage de n'avoir à entretenir qu'une armée active si peu nombreuse. Espérons que l'établissement des gardes communales amènera chez nous des résultats analogues.

(1) Nous avons pris pour terme de comparaison le budget de 1820, parce que depuis cette époque diverses sommes ont été transportées d'une partie du budget à l'autre, ce qui rendrait difficile de savoir à quelques milliers de florins près, quel est au juste le montant du budget en 1827. On sait du reste qu'il n'a point diminué depuis 1820.

(2) C'est sur le budget que sont prélevés partie ou totalité des dépenses que nécessitent l'équipement et l'armement de la milice, qui comptait en 1826 plus de onze cent mille hommes.

Essai de grammaire générale, par Dally. — Méthode pour étudier la langue latine, par W. Nihon.

Liège. — Dessain. 1827.

Depuis l'heureuse impulsion donnée par M. Jacotot, les efforts que l'on fait dans notre pays pour simplifier et faciliter l'étude des langues, méritent d'être constatés. C'est ainsi que pour ne pas parler d'autres travaux, il a récemment paru à Liège deux nouvelles grammaires, l'une par M. Dally, directeur du pensionnat de Visé, dans laquelle sont exposées sommairement les règles générales du langage; l'autre, tout récemment publiée par M. Nihon, où se trouve appliquée au latin la méthode grecque de M. Burnouf.

Dans un ouvrage court et substantiel, M. Dally développe très bien le principe sur lequel est fondée toute la théorie de Lemare; savoir, que le discours n'étant composé que de propositions, il ne peut contenir plus d'éléments qu'il n'y en a dans le jugement dont la proposition est l'expression; or, un jugement ne se composant que de deux éléments, il suit de là que, des diverses parties du langage articulé, deux sont seules vraiment élémentaires, et que les autres en sont toutes ou dérivées ou composées. A l'appui de cette vérité, l'auteur analysant un grand nombre de mots invariables, ne laisse plus de place au moindre doute. Mais si cette partie de son travail ne mérite que des éloges, nous ne savons si l'on en peut dire autant de la théorie d'ailleurs ingénieuse, par laquelle il fait dépendre la signification du verbe à ses différents temps et à ses différentes personnes du sens particulier qu'il attache à chacune des lettres dont le mot est composé. Quelque ingénieuse quelle puisse être il nous est démontré qu'elle résiste invinciblement aux faits, et à notre avis elle n'est pas meilleure que l'acception que dans un autre endroit l'auteur voudrait donner au mot *verbe*. En revanche M. Dally a le mérite, grand à nos yeux, d'avoir, ainsi que l'ont fait Destutt-Tracy, Lemare et autres, rectifié l'ancienne nomenclature grammaticale, nomenclature presque toujours absurde, créée dans un temps où la grammaire philosophique n'existait pas encore, et qui à la longue disparaîtra des grammaires particulières.

Par ce motif, il est à regretter que M. Nihon n'ait pas introduit dans sa grammaire latine une amélioration aussi importante: car on sait que refaire la langue d'une science, c'est faire la science elle-même. Toutefois si l'on conserve les anciens termes par respect pour l'usage, il fait voir au moins par de bonnes définitions, comment ils signifient presque toujours autre chose que ce qu'ils devraient signifier: d'ailleurs son ouvrage se distingue sous plus d'un rapport.

Il se divise en deux sections: dans la première, l'auteur traite des différentes parties du discours; arrivé au verbe, il en distingue soigneusement ce qui est variable de ce qui est invariable, et expose les conjugaisons sous la forme de tableaux, où l'œil peut facilement saisir le rapport existant entre les différentes voix, les différents modes, les différents temps. Plus loin, il fait voir combien est important le rôle que jouent les prépositions dans les mots composés. Enfin parvenu à la seconde partie, qui se compose de la syntaxe et des idiotismes, il trace d'abord les règles d'accord qu'on retrouve pour ainsi dire dans toutes les langues; puis traite séparément des principales locutions propres à la langue latine.

Ce qu'on reproche avec raison aux anciennes grammaires, même à celle de Lhomond, c'est que les règles n'y sont pas classées dans un bon ordre, c'est que plusieurs sont inutiles, d'autres vagues, et d'autres fausses. Dans l'ouvrage de M. Nihon au contraire, il en est fort peu qui ne soient fondées sur une logique irréprochable; de plus, les exemples sont bien choisis, presque tous extraits des anciens auteurs: que si au lieu de suivre la règle, l'exemple la précédoit, cette seconde partie laisserait peu de chose à désirer. Malgré quelques imperfections, la Grammaire de M. Nihon, l'emporte, à ce qu'il nous a paru, de beaucoup sur toutes les Grammaires latines que nous connaissons, et mérite à son auteur éloges et encouragements.

*Signé*

#### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS

**GARANÇE** — Dans sa dernière séance, l'Académie des sciences de Paris, a entendu la lecture d'un grand travail de M. Robiquet sur la *garançe*. L'analyse chimique a fait découvrir à l'auteur, dans cette racine tinctoriale, deux principes colorans très distincts, par leur nature et l'usage qu'on peut faire de chacun d'eux. Il a nommé l'un *purpurine* et l'autre *alzarine*. Les substances diverses qui enveloppent ces principes de coloration, dans l'état naturel, nuisant singulièrement à leur emploi, en suivant les procédés ordinaires de teinture, M. Robiquet a cherché le moyen de séparer la matière utile; il l'a trouvé dans l'acide sulfurique concentré, qui, versé sur la garançe, la carbonise et détruit ses parties ligneuses sans attaquer ses principes colorans, qu'on obtient, au contraire, doués de tout leur éclat en traitant ensuite le charbon par l'eau et des lavages répétés. L'usage du charbon sulfurique de garançe promet à nos manufactures de grands avantages dans l'application de cette teinture, soit au rouleau, soit à la planche. Les expériences de M. Robiquet ont conduit à reconnaître que les garançes ne sont point susceptibles de s'altérer, comme on le croit généralement, par leur emmagasinage dans des lieux humides; et il est parvenu à trouver une méthode d'évaluer, avec l'exactitude qu'exige le commerce, la quantité et la qualité de la manière colorante contenue dans les nombreuses variétés de la garançe.

*Signé*

MM. Malher, éditeurs de la *Bibliothèque industrielle*, viennent d'augmenter cette utile collection, d'un nouveau traité qui pourra servir à l'instruction des négocians en droguerie et aux étudiants en pharmacie. Cet ouvrage intitulé *Botanique du droguiste et du négociant en substances exotiques*, est traduit de l'anglais du docteur Thomson, membre de la société royale de Londres. Les lecteurs trouveront dans ce livre des données curieuses sur la nature et l'origine de plusieurs substances végétales qui jusqu'ici étaient peu connues. Une synonymie dans toutes les langues connues des plantes importées en Europe complète ce traité.

*Signé*

#### COMMERCE.

**BOURSE DE PARIS, du 1<sup>er</sup> août.** — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 103 fr. 65 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 1<sup>er</sup> août. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 décembre, 72 85. — Action de la banque, 2010 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 00 0/0 Emprunt d'Haïti, 000 00.

**BOURSE D'AMSTERDAM, du 1<sup>er</sup> août.** — Dette active, 53 15 1/6 54 15 1/6. Différée 13 1/6. Bill de change, 18 3/8 7 1/6. Synd. 98 1/4. Rente remb. 88 3/4 89. Act. soc. de omm. 89 1/4 1/8.

**BOURSE D'ANVERS, du 2 août.** — Effets publics. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 54 3/4. Obl. du synd. 4 1/2. Remb. 89 0/0. Act. de la soc. com. 4 1/2 d'int., 89 3/4.

**Changes.** — L'Amsterdam court s'est fait à 118 p. P, le Londres court a été recherché à 12 A, le papier à deux mois s'est fait à 11-95; le Paris s'est fait, le court à fl 47 5/16 A, les deux mois à 47 A, les trois mois a été recherché à 46 7/8 A; le Francfort est rare, le papier à trois mois a été recherché à 35 1/2 A, le Hambourg a été demandé.

#### TAXE DU PAIN A LIEGE, du 4 août.

VILLE.	FAUBOURGS.
Pain de Seigle, 18 c. au lieu 17-50	Pain de Seigle, 16-50 c. au lieu 16.
Pain de ménage, 24-50 c. au lieu 23	Pain de ménage, 20-50 au lieu 19.
Pain blanc, 34-50 c. au lieu 34 c.	Pain blanc, 28-50 c. au lieu 28

**ETAT CIVIL des 2 et 3 août.** — Naissances: 6 garç.

Décès, 1 garçon, 1 fille, 1 femme, savoir:

Marie Joseph Delvignette, âgée de 30 ans 4 mois et 11 jours, sans profession, rue derrière St. Thomas, n. 328, épouse de Henri Joseph Alexandre Thuriar.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Aujourd'hui dimanche, à l'occasion de la *Fête en Lairesse*, **BAL CHAMPÊTRE** au *Bosquet de Sans-Soucy*, sur Avroy. (709)

Dimanche, 5 août, **BAL** au *Petit-Sans-Souci*, sur Avroy.

**GRAND WAUX-HALL CHAMPÊTRE** à la **BOVERIE**.

Dimanche 5 août, **GRANDE HARMONIE** et illumination.

**FÊTE DE ST. LAURENT.** Dimanche 12 et mercredi 15 du courant, **BAL CHAMPÊTRE** avec illumination; chez *Smets-Degueldre*, faubourg St. Laurent. (800)

M<sup>de</sup> veuve **DUPONT**, marchande de vins, à *Sans-Souci*, n. 864, à Fragnée, a l'honneur d'annoncer que lundi 6 courant, il y aura à son domicile grande harmonie, exécutée par la musique militaire. L'on y trouvera comme de coutume bons vins, à des prix très-modérés. (688)

D. S. **JOIRS** a l'honneur d'informer le public que pour satisfaire au désir du commerce, il a sollicité et obtenu la résiliation du contrat qui réunissait les intérêts de deux barques, dont l'administration lui était conférée; le bureau de sa barque reste à son domicile, n. 1109, sur la Batte, où se trouve de vastes magasins à la disposition et pour l'utilité du commerce. L'administration à *Mæstricht* est confiée au *Sr. Rochs Bertrand*, commissionnaire-expéditeur, qui soignera généralement tout ce qui sera relatif à la barque et à l'expédition.

L'*Avis* de V<sup>e</sup>. **Bragard** et *Nollée* insérée aux *Journaux* du 1<sup>er</sup> courant, n'est donc relatif qu'à l'une des deux barques. (685)

*A la Pensée*, coin du *Vinave-d'Isle*, n. 3<sup>e</sup>, à Liège, *Malaxhe* bottier et cordonnier de Paris, vend cirage anglais, depuis nombre d'années connu par l'entretien et la souplesse du cuir et conservant un noir aussi brillant que le vernis; à 16 cents la petite bouteille, à 56 cents le flacon, à 30 cents le demi flacon. Cirage en pâte très brillant et expéditif. (207)

*Tart*, derrière l'*Hôtel de Ville*, vient de recevoir des encois nouveaux et de l'huile de provence, pour fabrique, à 75 cents le litron.

Une fille de boutique, bien au fait du commerce d'épicerie, peut se présenter chez le susdit. (801)

Excellent vinaigre de vin blanc à 40 cents le litron, rue *Neuvicé*, n. 941. (597)

*J. F. Mâsu*, rue *Vinave-d'Isle*, n. 52, qui se charge de tout genres d'affaires, échange les espèces d'or et d'argent; louis vieux, carlins souverains, pistoles à 11 fls. 68 et l'agio en sus d'après le poids; 2 p. 0/0 agio sur les gros sous et les pièces de 13 liards; louis de poids avec agio, louis légers, couronnes royales, toutes pièces hors de cours, etc. à un taux avantageux.

Il se charge de l'achat d'effets publics sur toutes places avec économie. (527)

*Mr. A. Malder*, fabricant à *Bruxelles*.

A l'honneur d'informer qu'il vient d'établir chez *Mr. Joassart-Chantraine*, rue pont d'Isle un dépôt de ses toiles cirées, Mrs les negts. carrossiers, ébenistes pourront s'approvisionner audit dépôt au même prix et conditions qu'à sa fabrique. (676)

A la fabrique de poêles, rue *Sœurs de Hasque*, on trouve un grand assortiment de cuisinières à feu ouvert, avec fours, potagers économiques, empêchant la fumée, livrés en garantie. (802)

Chambre ou quartier garni à louer rue *Basse-Sauvinière*. (843)

On a perdu dimanche dernier sur le pré *Mativa*, un bracelet en cheveux monté en or. Bonne récompense à celui qui le remettra au n. 598, à la porte d'Amerœur. (590)

Agence d'affaire place de la comédie, n. 788 au 1<sup>er</sup>.

Le chef du bureau à l'honneur d'informer le public qu'il vient de transférer son agence, rue d'Avroy, n. 561, que l'on trouvera dans son bureau sans rétribution des sujets dont la moralité et le savoir lui sera exactement connus, tels que caissiers, teneurs de livres, garçons de magasin, homme de peine, femmes de chambre, lingères, bonnes d'enfant, chefs de cuisine, cochers, domestiques, garçons de table, cuisinières, servantes, filles de quartier et généralement tout ce qui concerne l'agence. On demande de suite un voyageur, plusieurs servantes, 2 bons domestiques, connaissant bien leur service, plusieurs lingères, 2 demoiselles de boutique pour l'épicerie, un jeune homme pour être employé dans une pharmacie. (707)

L. Gaillard marchand luthier, rue Souverain-Pont, n. 591 à Liège, prévient les amateurs, qu'il vient de recevoir un assortiment complet de tout ce qui concerne son état; instruments à vent, tel que flûtes à cinq et six clefs avec leur caisse en acajou, clarinettes en tout genre et flûtes ordinaires, guitares, violons et violoncelles des meilleurs auteurs, vernis à l'huile, archets de tout genres, serinettes à 4 fl. 85 cents, cordes à 4 longueurs à 14 cents, idem de Naples première qualité à 23 cents; il racomode tout instrument au plus juste prix. (706)

A louer ou à arrenter pour entrer en jouissance au premier novembre prochain, un moulin à eau, faisant du grain farine, nommé le moulin Lens-sur-Geer, situé en cette commune sur la rivière du Geer.

S'adresser au notaire *Lejeune* pour les prix et conditions. (708)

(.) A vendre une belle maison, n. 297, située derrière St. Thomas. S'adresser au notaire *Libens*, qui est aussi chargé de vendre deux fermes, et plusieurs bonniers de terre dans la Hesbaye.

(.) Vente de beaux meubles, provenant de la succession de M<sup>lle</sup>. KIEKENS.

Les mardi et mercredi 21 et 22 août 1827, à 2 heures de l'après-midi, le notaire *Bertrand* vendra au plus offrant à la maison mortuaire de ladite demoiselle, sise à Liège, rue Sœurs-de-Hasque, n. 170.

Une quantité de très beaux meubles, consistant en commodes, secrétaires, chiffonnière, chaises, fauteuils et canapés bourrés en crin, consoles et tables, le tout en acajou; garde-robes, chaises, tables, formes de lits, et autres meubles en bois de chêne et de mérisier; pendules, horloges, lustre, miroirs, porcelaines, fayence, cristaux, vases, verres, goblets, linges de lit, de table et de ménage, et une très-belle batterie de cuisine. Le tout au comptant.

(469) Le premier septembre prochain, à 3 heures de relevée, il sera vendu aux enchères publiques, par le ministère de M<sup>e</sup>. *Dusart*, notaire, en son étude, rue Féronstrée, la maison qui a appartenu à feu M. le baron de Hasselbrouck, située à Liège, faubourg St. Gilles, n. 495, très-connue pour une des plus belles et plus vastes de cette ville, entourée de superbes jardins plantés d'arbres, réunissant les agréments de ville et de campagne; elle sera à voir tous les lundis, après-midi, en s'adressant au propriétaire, n. 510, même faubourg. Les conditions, qu'on peut voir chez ledit notaire, donnent les plus grandes facilités pour le paiement.

( ) Lundi treize août 1827, à midi précis, pour finir en un jour, dans le chantier des sieurs L. Delvaux, F. Doneux et sœur, sur Avroy, le notaire *Delvaux* vendra une quantité extraordinaire de bois sciés, savoir: une très grande et très belle partie de planches de chêne, quartiers, barreaux, fonçures et demi-fonçures, le tout fort sec, propre à employer de suite, de toute longueur jusqu'à 4 1/2, 4 3/4, 5 1/4, 6 et 6 1/4 aunes; une très grande quantité de wères, thé-râses et posselets, de planches et lattes de bois blanc, et de planches et quartiers de hêtre; beaucoup de horrons de chêne, de frêne et de cérisier; une grande partie de planches et horrons de sapin; douves pour tonneaux; beaux horrons de noyer; une très grande quantité de cheneaux et raies pour toits, en sapin; lattes à plafonner, etc. Argent comptant.

J. J. *Théodore* continue à tenir l'auberge des 4 seaux, rue derrière la Magdelaine à Liège; MM. les voyageurs y trouveront bons lits, bonne table, des appartements restaurés à neuf, pièces propres à débaler, le tout aux prix les plus modérés. (697)

Belles ardoises neuves à vendre. S'adresser place St.-Jean, n. 812. (702)

On demande un bon ébeniste, tranquille, pour travailler dans les piano, rue sur Meuse, n. 445. (791)

Les personnes qui désirent prendre des répétitions de langues latine et grecque, d'histoire, d'antiquités grecques et romaines et de mathématiques, peuvent s'adresser rue St.-Gangulphe, au pied du Pont d'Isle, n. 658. (705)

#### DÉPOT DE TABAC.

Mêmes procédés que Mrs. Robillard et Cie., de Paris.

Au n. 676, rue Féronstrée, près la ci-devant église de St. George, à Liège, l'on peut se procurer, savoir:

Excellents cigares parfumés, avec plumes, le paquet de 20 cigares à 48 cents.

Cigares Maryland fin, 1<sup>ère</sup>. qualité, avec plumes, le paquet de 20 cigares, à 22 cents.

Tabac en poudre, en paquets de 1/4 livre des Pays Bas.

Prince-Régent, à la rose, la boîte. . . . . 1 fl 25 cents.

Idem, Mixture-London, le paquet. . . . . 49 "

Idem, Frybourg-Pontét " . . . . . 49 "

Véritable Robillard. " . . . . . 49 "

A l'ancienne ferme de France, " . . . . . 17 "

Tonka, " . . . . . 35 "

Royal de Paris no. 1, " . . . . . 29 "

Bologaro d'Amsterdam, " . . . . . 29 "

NB. Les personnes qui prendront 15 livres des Pays-Bas, en une ou plusieurs qualités, jouiront d'une bonification. (403)

Le fabricant de bas de France, a l'honneur de prévenir le public, qu'il a reçu un nouvel assortiment de trente mille paires de bas, bonnets et chaussettes en blanc, écri et couleur, bas de femme depuis 38 cents à 4 fl.; bas d'homme, bas à jour depuis 38 cents à 10 fl. en fils de dentelles, quantité de bas d'enfant, blanc, écri et couleur, tissés et tricottés, bonnets doubles et simples, chaussettes de toute qualité, bas gris et noirs bon teint. Le tout tissé en 4 et 5 fils, et au dernier prix de fabrique.

Jupons tricottés depuis 1 fl. 50 c. à 8 fl., robes d'enfant tricottées de toutes grandeurs, camisoles, fichus et schals d'été, cravattes, etc. (696)

La V<sup>e</sup> Charles, née Deneumoulin, place St.-Denis, n. 743, a reçu un assortiment de toiles superfines d'Hollande de 413 pleins, idem de Courtrai, d'Allemagne, toiles de Brabant de toute largeur, idem superfine de 414 nappages; batiste de France et d'Ecosse, mouchoir, idem cravatte jaconat, toiles blanches pour sarrau, lin de Flandre de toute qualité; le tout à prix fixe.

NB. En prenant les toiles superfines de 413 en pièces et demi pièces les acheteurs jouiront d'un grand avantage. (678)

(556) Une propriété consistant en une maison, avec bâtiment d'exploitation très solides en partie couverts d'ardoises, jardin verger, prés, terres et pâture; contenant en tout dix huit bonniers ou environ, situés à La haye des pauvres, près de Dolembreux, commune de Sprimont, est à vendre à des conditions qui accordent des facilités pour le paiement, et qui présentent toute sûreté à un acquéreur.

S'adresser au notaire *Dogné*, à Sprimont.

On demande à louer, immédiatement une jolie petite maison ou un quartier tranquille de trois à quatre pièces, meublé ou non, agréablement situé. S'adresser au numéro 9 à l'Aigle noir soit par lettre soit personnellement avant dix heures du matin, un domestique d'une certaine âge qui ait quelque connaissance de la cuisine et qui ait servi son dernier maître pendant quelques années peut s'adresser aussi. (694)

A vendre une belle et grande maison, portant l'enseigne du Lion d'Or, n. 277; consistant en deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, une écurie et jardin, le tout sis rue de la Sauvenière, à Spa, pour en jouir au premier mai prochain. L'acquéreur aura toutes les sûretés et facilités désirables pour le paiement. S'adresser chez M<sup>e</sup>. *Joris*, notaire audit Spa. (681)

#### ( ) ADJUDICATION DE BIENS PATRIMONIAUX.

En vertu de jugement, les héritiers du sieur Jean François Fraiture, et de la Dame Marie Joseph Sohet sa première épouse décédés à Liège, feront exposer en vente publique, jeudi 30 août 1827, à deux heures et demie précises de relevée, par le notaire *Richard*, par devant M. le juge de paix des cantons sud et ouest de cette ville à son bureau, rue Plates Pierres, une maison étable appartenances et dépendances, jardin terre et prairie le tout tenant ensemble sis en la commune de Latinne, contenant 2 bonniers 61 perches 57 centièmes, aboutissant au grand chemin et à la Mehaigne, sur lequel il ne pese qu'une rente de 238 litrons 51 dèss d'épeautre due à la fabrique de l'Eglise dudit Latinne.

Le cahier des conditions est déposé au bureau de M. le juge de paix, et en l'étude dudit notaire.

Le même notaire, exposera aussi en vente publique jeudi seize dudit mois d'août à 11 heures du matin en son étude, la vaste maison n. 337, sise avantageusement pour tout commerce, rue sur Meuse au coin de la rue Souverain Pont, avec portes communicant à ces deux rues, sa location expire le 25 décembre 1828. S'adresser pour les conditions audit notaire chargé de traiter dans l'entretiens de gré-à-gré.

A louer maintenant un bel appartement, dans une maison de campagne, sise à la Neufville en Condroz, placée sur la chaussée, composé de deux places en bas, et quatre chambres en haut, avec la jouissance des jardins et prairies. S'adresser au bureau du *Courrier de la Meuse*. (683)